

Votants : 89

Convocation du Conseil de Communauté :
le 6 décembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 17 décembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- REALISATION D'UNE ETUDE D'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL MATHE SITUE SUR LA COMMUNE DU VANNEAU-IRLEAU

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Dominique VALLEE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOUR, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Daniel DULLIN, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Georges BERDOLET, Brigitte COMPETISSA à Jean-Luc MORISSET, Nicole DAVID à Olivier MARIE, Maryvonne ARDOUIN à Chantal BARRE, Blanche BAMANA à Jean-Louis SIMON, Pilar BAUDIN à Jacques TAPIN, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Elsie COLAS à Geneviève GAILLARD, Annie COUTUREAU à Hüseyin YILDIZ, Didier DAVID à Alain PARROT, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Gérard ZABATTA, Anita JAGOUX à Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Aurélien MANSART à Michel GENDREAU, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Alain PIVETEAU à Pascal DUFORESTEL, Francis THIBAUDAULT à Serge MORIN

Titulaires absents suppléés :

Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN

Titulaires absents :

Gérard GIBAULT

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Nicole DAVID, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Germain MEHL, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Philippe REY, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Francis THIBAUDAULT

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20131216-C11-12-2013-DE Date de télétransmission : 19/12/2013 Date de réception préfecture : 19/12/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DECEMBRE 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – REALISATION D'UNE ETUDE D'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL MATHE SITUE SUR LA COMMUNE DU VANNEAU-IRLEAU

Monsieur **Pascal DUFORESTEL**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

- Par délibération du 26 septembre 2011, le Conseil de Communauté de la CAN a approuvé l'acquisition de l'ensemble immobilier de l'ancien site industriel MATHE (commune du Vanneau-Irleau), pour y mener un projet de réhabilitation permettant de relancer l'activité économique dans le secteur du Marais, tout en améliorant la qualité environnementale du site et en préservant le milieu naturel.
- Par délibération du 24 septembre 2012, le Conseil de Communauté de la CAN a décidé de confier le portage de l'opération de "maîtrise foncière de la friche MATHE" à l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes.
- Par la convention projet de "maîtrise foncière de la friche MATHE" n°CP 79-12-011 signée le 6 novembre 2012, l'Etablissement Public Foncier de Poitou-Charentes s'est effectivement vu confier le portage de l'opération, son intervention portant sur :
 - la maîtrise du foncier (acquisition de l'ancien site industriel des Ets MATHE) ;
 - la réalisation des travaux de remise en état du site (mise en sécurité d'une part et dépollution d'autre part) ;
 - éventuellement la remise d'un foncier "prêt à l'emploi" en vue de la mise en œuvre du projet de réhabilitation (déconstruction de certains bâtiments par exemple).

Considérant que seul un projet d'aménagement sommaire préexistait au moment de la signature de la convention projet, prévoyant une reconversion du site en trois zones distinctes ("économie", "urbanisation", et "éco-environnement") sans davantage de précisions ;

Considérant que l'EPF de Poitou-Charentes et la CAN ont convenu que ce pré-projet d'aménagement ferait l'objet d'études complémentaires, de manière à préciser les scénarios et usages futurs, l'opération d'aménagement final, les conditions de faisabilité techniques et financières, les coûts correspondant, la(les) maîtrise(s) d'ouvrage, les financements mobilisables, le phasage du projet...

Considérant la nécessité pour la CAN de disposer d'un véritable projet d'aménagement, lui permettant de mener sur le site une opération d'ensemble cohérente et d'optimiser l'efficacité de l'opération, notamment par la mutualisation des coûts, mobilisation de financements, marketing

Il est proposé de :

Attesté de réception en préfecture
079-247900806-20131216-C11-12-2013-DE
Date de transmission : 19/12/2013
Date de réception en préfecture : 19/12/2013

- Réaliser une étude d'aménagement (aide à la décision préalable au lancement de la phase opérationnelle proprement dite) de l'ancien site industriel Mathé, ayant pour objectif de définir une nouvelle vocation pour le site ainsi qu'un projet d'aménagement futur et d'en préciser les conditions de faisabilité techniques, juridiques, administratives et financières.
- Confier la réalisation de cette étude à un prestataire extérieur dont la mission consistera notamment à :
 - Réaliser une étude de marché visant à inscrire le projet dans son contexte économique ;
 - Proposer différents scénarios d'aménagement possibles (en fonction des caractéristiques du site) et les modalités de réalisation techniques correspondantes ;
 - Elaborer un schéma d'aménagement ;
 - Analyser la faisabilité financière du projet ;
 - Définir le montage opérationnel de l'opération

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la réalisation d'une étude d'aménagement par un prestataire spécialisé pour un montant maximum de 29 000 € TTC ;
- Autoriser la Présidence à passer et exécuter le marché.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 89
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Geneviève GAILLARD

Présidente

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20131216-C11-12-2013-DE Date de télétransmission : 19/12/2013 Date de réception préfecture : 19/12/2013
